

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie le **vendredi 10 février 2023**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : M. ANDRODIAS Jérôme, Mme BERNARD Françoise, Mme BLANCHONNET Christelle, M. DUZELIER Cédric, M. ESCARPA Ludovic, M. JAFFEUX Nicolas, Mme MONIER Isabelle M. PLASSE Yves

ABSENTS (excusés) : Mme ROUX Olivia, Mme LAFERRERE Céline, Mme RIVIERE Céline

QUORUM REQUIS ET ATTEINT : 6

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle.

a pris les décisions suivantes :

✚ Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2023.

✚ Délibération n°10022023-001 : Attribution du marché de réfection de la voirie chemin des Rivaillies

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de travaux d'aménagement du chemin des Rivaillies pour la réfection de la voirie, qui vont faire suite aux travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales.

Un appel d'offre en procédure adaptée a été lancé et 4 entreprises ont répondu, à savoir : COLAS, EIFFAGE, GATP et RENON.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 17 janvier 2023 pour l'ouverture des plis puis, de nouveau, le 31 janvier 2023, avec l'analyse des offres rendues par les services de l'ADIT. Le choix s'est porté sur l'offre de l'entreprise RENON, domiciliée à Volvic, la moins disante, avec une note de 89/100.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De suivre l'avis rendu par le CAO le 31 janvier 2023 ;
- De retenir l'offre de l'entreprise RENON, pour un montant global HT de 128 201 € ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché et tout autre document s'y rapportant ;
- De prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 à l'article 2151 – Réseaux de voirie, programme 10073 - Aménagement Chemin des Rivaillies.

✚ Délibération n°10022023-002 : Modification des statuts de Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, auquel la commune de VASSEL adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra. Madame le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de s'abstenir du vote de cette modification statutaire, au motif que la Commune de VASSEL n'est jamais destinataire des compte-rendus des Comités Syndicaux.

✚ **Délibération n°10022023-003 : Renouvellement de la convention avec la SEMERAP pour le contrôle des poteaux incendie**

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'engagement contractuel avec la SEMERAP pour le contrôle des poteaux incendie arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Elle propose de renouveler le contrat au 1er janvier 2024 pour un coût de 34,10 € HT par poteau (ou bouche).

Elle rappelle que le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) en vigueur depuis le 16 janvier 2017 impose un contrôle technique à minima tous les deux ans et que la Commune doit choisir la fréquence.

- Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal :
- approuve le renouvellement du contrat de contrôle des poteaux d'incendie avec la SEMERAP au 01/01/2024 ;
- opte, comme sur le dernier contrat, pour un contrôle des poteaux tous les deux ans ;
- autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la SEMERAP et tout autre document s'y rapportant.

✚ **Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :**

Bornes incendie : Un devis sera demandé pour les 2 capots manquants.

Travaux eaux pluviales chemin des Rivailles : Un 1^{er} acompte a été réglé à l'entreprise SADE d'un montant de 135 800,52 € TTC et l'emprunt de 150 000 € a été débloqué.

Programmation FIC 2023/2026 : Le Conseil Départemental du Puy De Dôme attribue à la commune de Vassel une enveloppe de travaux éligibles aux subventions FIC de 250 000 € pour la période 2023/2026.

Les projets seront répartis ainsi :

Année FIC	Projet	Montant des travaux HT	Montant de la subvention (40 %)
FIC 2023	Aménagement de Bourg - chemin des Rivailles 2 ^{ème} Tranche	Eaux Pluviales : 62 410 € Voirie : 128 201 €	76 244 €
FIC 2024/2026	Aménagement de bourg – chemin de l'Ecole 3 ^{ème} Tranche	59 389 €	23 755 €

Campagne de stérilisation des chats errants : L'APA propose une campagne sur le territoire du Département et sollicite une participation financière des communes qui

souhaitent mettre en place cette action, avec la signature d'une convention. Les élus ne sont, pour l'instant, pas intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Approuvé en réunion du Conseil Municipal du

Le secrétaire de séance,

Isabelle MONIER



Le Maire,

Françoise BERNARD

